

SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 8 février à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :

Emmanuel MAURICE – Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX - Mickaël VILLY – Nathalie DRIAUX– Christel ROGER - Marie-Paule GERVAIS – Florent TREHET - Sylvie LEGOND - Kylian CACHARD — Corinne JOKIC - Loïc CADOR - Jocelyn BUFFARD.

Membres absents excusés :

Céline ADAM donne pouvoir à Marie-Paule GERVAIS
Patrick DENOYELLE donne pouvoir à Audrey DAHOUX

Le Conseil Municipal est composé de 15 membres en exercice, 13 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Audrey DAHOUX

Objet : APPROBATION DU PROJET DE REVITALISATION ET DE REDYNAMISATION DU CŒUR DE BOURG **Délibération N° 2021*01**

La commune de Grainville sur Odon est engagée depuis 2016 dans un projet de revitalisation et de redynamisation de son centre bourg. Pour mener à bien ce projet, la Commune a décidé de réaliser une étude pré-opérationnelle d'aménagement qui a débouché sur l'élaboration d'un plan d'aménagement et de requalification globale de son centre bourg.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'étude de définition et de faisabilité de l'avant-projet a été approuvée lors du conseil municipal du 7 septembre 2020.(*délibération N° 2020*23*)

Monsieur le Maire présente la version PROJET réparti sur 3 emprises :

EMPRISE 1A	EMPRISE 1B
Rue de la Libération - Abords Mairie	Abords rue des Tilleuls

EMPRISE 2A	EMPRISE 2B
Rue de la Libération y compris carrefour Rue des Céréales	Rue de la Libération entre le carrefour Rue des Céréales et la RD675 exclus

EMPRISE 3A	EMPRISE 3B
Rue de Fribourg	Parc et cœur urbain

La revitalisation du centre de la commune de Grainville-sur-Odon se fait dans un premier temps par le travail des continuités et des liaisons douces le long de la rue de Fribourg, de la rue de la Libération et la rue du chemin vert ; et dans un second temps par l'aménagement de points stratégiques au centre du village avec la création d'un Parc récréatif, d'un parvis devant la mairie et de 2 giratoires pour accéder au quartier 'Les grandes terres' et à la route de Bretagne.

Le but de ce projet est multiple, la déclinaison de ces actions permettra :

De renforcer la sécurité

- de sécuriser la traversée de la commune pour les piétons et les cyclistes
- de sécuriser l'accès à l'école maternelle (en particulier pour les familles des lotissements situés rue de la Libération) et, dans le sens opposé, à l'arrêt du bus vert sur la D675
- d'équilibrer et d'harmoniser le rapport automobilistes/piétons en aménageant des voies piétonnes plus sécurisées et adaptées ainsi que des espaces de stationnement clairement matérialisés
- de contraindre les véhicules à traverser la commune à une moindre vitesse sur la D139, voie traversante très empruntée (enjambant l'A84)

D'améliorer le cadre de vie, l'attractivité et les services

- d'impulser une nouvelle dynamique à notre centre bourg afin de créer un cœur animé (marchands ambulants...) , visible et multigénérationnel favorisant le vivre-ensemble
- de projeter la commune dans le XXI^e siècle par des aménagements adaptés aux enjeux environnementaux tels que les déplacements doux réservés aux déplacements des piétons et des cyclistes, la présence de noues végétalisées entre espaces piétonniers et véhiculaires, de plantations privilégiant les essences mellifères attractives pour les oiseaux
- d'assurer à plus long terme l'attractivité de la commune par un renouvellement de la population dans un parc de logements qui ne pourra plus s'étoffer compte tenu de la diminution conséquente des droits à construire)
- de pérenniser ainsi l'existence et les effectifs de nos écoles
- de créer un espace pouvant, à terme, accueillir des services à la population (implantation d'un pôle de santé par exemple)

Cette approche globale s'inscrit dans un territoire plus large et croise de nombreux enjeux tels que l'accès aux logements, l'amélioration du cadre de vie et la construction d'un véritable réseau de voies cyclables en lien avec le département et les différents EPCI.

Un Principe de phasage a été validé sur 4 ans :

- **Tranche ferme : Phases 1A-1B** – faisabilité second semestre 2021
- **Tranche optionnelle n°1 : Phases 2A-2B** – faisabilité second semestre 2022
(après effacement HTA, après finalisation tranche 1 du lotissement « Grandes Terres 2 ».) – Rue de la Libération
- **Tranche optionnelle n°2 (ou 2 et 3) : Phases 3A-3B** – faisabilité 2023 ou 2023/2024 – (en cohérence avec le lotissement Bourdon) - Rue de Fribourg

Une enveloppe maximale de **1 519 694.51 € H.T.** a été estimée par le cabinet ARC EN TERRE pour la réalisation des emprises, issues de la stratégie de revitalisation.

S'ajoute la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet ARC EN TERRE :

- pour la mission d'étude et de faisabilité : **14 815.00 € H.T.**
- pour la mission PROJET : **89 680.00 € H.T.**

L'acquisition de parcelles en domaine privé auprès de 3 propriétaires pour une enveloppe de : **91 200 € H.T.**

Soit pour un coût global estimé de 1 715 389.51 €, décomposé comme suit :

PHASES	Actions	Coût HT*
1A	Rue de la Libération - Abords Mairie Continuité de la liaison douce, réfection de voirie, de l'éclairage public, réseau eau pluviale, aménagement espaces verts, mise en valeur du parvis de la mairie et nouveau carrefour pour la circulation et création d'un nouveau quai bus rue de la 15 ^{ème} ...	549 950.64 €
1B	Abords rue des Tilleuls Suppression de l'arrêt de bus, aménagement des espaces verts...	36 154.66 €
2A	Rue de la Libération y compris carrefour rue des céréales Continuité de la liaison douce, aménagement des espaces verts, réfection de voirie, création de giratoire, de l'éclairage public, réseau eau pluviale ...	199 684.98 €
2B	Rue de la Libération entre le carrefour Rue des Céréales et la RD675 exclus. Continuité de la liaison douce, aménagement des espaces verts, réfection de voirie, de l'éclairage public, réseau eau pluviale ...	123 798.42 €
3A	Rue de Fribourg liaison douce, aménagement des espaces verts, réfection de voirie, de l'éclairage public, réseau eau pluviale création d'un arrêt de bus le long de la rue de Fribourg, giratoires, espaces verts...	357 307.10 €
3B	Parc et cœur urbain Création d'un stationnement multi-usage et d'un parc, aménagement des espaces verts, espace pouvant accueillir des services à la population (implantation d'un pôle de santé), de l'éclairage public, du réseau eau pluviale, accès piétonnier pour l'école, liaison douce....	448 493.71 €
	Total H.T..	1 715 389.51 €

Ces montants sont donnés à titre indicatif*

Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE d'approuver à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Christel ROGER) le projet de revitalisation et de redynamisation de son centre bourg

**objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2021 – autorisation à Mr le Maire de déposer les dossiers de subventions auprès des financeurs potentiels :
Délibération N° 2021*02**

Considérant l'approbation de l'étude de définition et de faisabilité de l'avant-projet a été approuvée lors du conseil municipal du 7 septembre 2020. (délibération N° 2020*23)

Considérant l'approbation du projet de revitalisation et de redynamisation du centre bourg (délibération n°2021*01)

Considérant le choix **de porter le projet dans sa globalité** où un principe de phasage a été validé sur 4 ans :

- Tranche ferme : Phases 1A-1B – faisabilité second semestre 2021 :

1A Rue de la Libération - Abords Mairie :

Continuité de la liaison douce, réfection de voirie, de l'éclairage public, réseau eau pluviale, aménagement espaces verts, mise en valeur du parvis de la mairie et nouveau carrefour pour la circulation et création d'un nouveau quai bus rue de la 15ème...

Coût H.T.. du projet de la phase 1A : **549 950.64 €**

1B Abords rue des Tilleuls :

Suppression de l'arrêt de bus, aménagement des espaces verts...

Coût H.T.. du projet de la phase 1B : **36 154.66 €**

**- Tranche optionnelle n°1 : Phases 2A-2B – faisabilité second semestre 2022
(après effacement HTA, après finalisation tranche 1 du lotissement « Grandes Terres 2 ».)**

2A Rue de la Libération (y compris carrefour rue des céréales) :

Continuité de la liaison douce, aménagement des espaces verts, réfection de voirie, création de giratoire, de l'éclairage public, réseau eau pluviale ...

Coût H.T.. du projet de la phase 2A : **199 684.98 €**

2B Rue de la Libération entre le carrefour Rue des Céréales et la RD675 exclus.

Continuité de la liaison douce, aménagement des espaces verts, réfection de voirie, de l'éclairage public, réseau eau pluviale ...

Coût H.T.. du projet de la phase 2B : **123 798.42 €**

- Tranche optionnelle n°2 (ou 2 et 3) : Phases 3A-3B – faisabilité 2023 ou 2023/2024 – (en cohérence avec le lotissement Bourdon)

3A Rue de Fribourg

liaison douce, aménagement des espaces verts, réfection de voirie, de l'éclairage public, réseau eau pluviale création d'un arrêt de bus le long de la rue de Fribourg, giratoires, espaces verts...

Coût H.T.. du projet de la phase 3A : **357 307.10 €**

3B Parc et cœur urbain

Création d'un stationnement multi-usage et d'un parc, aménagement des espaces verts, espace pouvant accueillir des services à la population (implantation d'un pôle de santé), de l'éclairage public, du réseau eau pluviale, accès piétonnier pour l'école, liaison douce.....

Coût H.T.. du projet de la phase 3B : **448 493.71 €**

Soit pour un coût global estimé de **1 715 389.51 €**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'attribution d'une subvention auprès :

- de l'Etat au titre de la DETR/DSIL
- de la région Normandie
- des fonds européens
- de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Délibération N° 2021*03

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES PREVUES : 864 444.75 €	DEPENSES REALISEES : 610 738.00 €
RECETTES PREVUES 864 444.75 €	RECETTES REALISEES : 661 552.98 €

Résultat de l'exercice 2020 : 50 814.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES PREVUES : 115 069.85 €	DEPENSES REALISEES : 46 120.05 €
RECETTES PREVUES : 115 069.85 €	RECETTES REALISEES : 37 836.35 €

Résultat de l'exercice 2020 : - 8 283.70 €

Résultat de clôture 2019 :

- Fonctionnement : **210 288.60 €** (excédent)
- Investissement : **- 17 069.85 €** (déficit)

Résultat de l'exercice 2020

- Fonctionnement : **50 814.98 €** (excédent)
- Investissement : **- 8 283.70 €** (déficit)

Résultat de clôture 2020 :

- Fonctionnement : 244 033.73 € (excédent)
- Investissement : - 25 353.55 € (déficit)

Vote du compte de gestion 2020

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote du compte administratif 2020

Monsieur le maire présente le compte administratif 2020 comprenant les prévisions les réalisations et les résultats.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif, monsieur le maire passe la parole à M. Jean-Luc FAVREL conseiller municipal et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Adopte à l'unanimité le compte administratif de l'année 2020.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 SUR BUDGET 2021

Délibération N° 2021*04

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'année 2020

Vu les résultats cumulés en investissement, il convient d'affecter des recettes de fonctionnement en section d'investissement.

	Résultat de clôture 2020	Affecté en investissement (1068)	Résultats reportés au budget primitif 2021
INVESTISSEMENT	-25 353.55 €		- 25 353.55 €
FONCTIONNEMENT	244 033.73 €	74 680.55 € (1)	169 353.18 €
TOTAL	218 680.18 €	74 680.55 €	143 999.63 €

001 déficit d'investissement : - 25 353.55 €

Dépenses engagées non mandatées 2020 : - 49 327.00 €

Besoin de financement (1068) : 49 327 € + 25 353.55 € = 74 680.55 €(1)

002 excédent de fonctionnement reporté : 169 353.18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à, l'unanimité décide d'affecter le résultat tel qu'il est présenté ci-dessus.

**Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES « CLECT » -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE.**

Délibération N° 2021*05

Le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2017, le régime fiscal applicable à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon est la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Dans ce cadre, en application de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ».

Par délibération en date du 26 novembre 2020, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à 23 membres afin que chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

Devant l'importance que le calcul des attributions de compensation représente pour chaque commune, il a été souhaité que chaque commune désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant. Aussi, en cas d'absence du titulaire, le suppléant pourra le remplacer et prendre part à toutes les discussions et décisions.

Le conseil municipal décide de désigner, à l'unanimité :

- M. Emmanuel MAURICE en qualité de représentant titulaire
- M. Patrick DENOYELLE en qualité de représentant suppléant

Objet : ACQUISITION EMPRISE PARCELLAIRE DE 259m²

Délibération N° 2021*06

Dans le cadre du projet de revitalisation du cœur de bourg sur la commune, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir une emprise de 259m² sur trois parcelles (A59-A61 et A235) en domaine privé. Cette emprise est située dans le prolongement de la voie douce à l'entrée de la rue de la Libération.

Un bornage amiable contradictoire a eu lieu le jeudi 21 janvier 2021, en présence du géomètre GEOMAT, de Monsieur Jean-Pierre BOULON, propriétaire des parcelles A59-A61 et A235 et de Monsieur Patrick DENOYELLE, 1^{er} adjoint au Maire.

Une discussion a été engagée pour l'acquisition de cette emprise de 259 m² où il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente sur le prix au m².

Afin de poursuivre les démarches, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à négocier cette acquisition auprès de Monsieur Jean-Pierre BOULON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à négocier l'acquisition de cette emprise auprès de Monsieur Jean-Pierre BOULON.

**Objet : PROJET DE DÉLIBÉRATION DE CRÉATION ET DE SUPPRESSION D'EMPLOI
(DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE)**

Délibération N° 2021*07

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mars 2021 pour assurer les missions d'agent d'accueil polyvalent.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE :

- la suppression du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mars 2021 d'un emploi permanent à temps non complet de 16/35^{ème}.
- la création du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mars 2021, d'un emploi permanent à temps non complet de 16/35^{ème}.

D'ADOPTER les modifications du tableau ci-dessous ainsi proposées :

Filière : Sociale « ATSEM »

ATSEM : 1 agent à TNC (24.71/35^{ème})

Filière technique :

Agent de maîtrise : 1 agent TC
Adjoint technique territorial : 4 agents TC
Adjoint technique territorial : 1 agent TNC (31/35^{ème})

Filière administrative :

Attaché territorial : 1 agent TC
Rédacteur 1 agent TC
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1 agent à TNC (16/35^{ème})

Total des agents 10 (3 agents TNC + 7 agents TC)

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Commission RPI du 9 février 2021 :

Les membres de la commission doivent se réunir le 9 février 2021 pour préparer le budget primitif 2021 du RPI et discuter des nouvelles mesures à mettre en place suite au nouveau protocole sanitaire scolaire du 28 janvier 2021.

Commission Associations du 23 février 2021 :

Une rencontre aura lieu le 23 février 2021 entre les élus et les Président(e)s des Associations pour faire un bilan sur l'année 2020 et sur la mise en place d'un dossier de demande de subvention.

Point Travaux :

- L'entreprise GUILLOUX a réalisé la mise à niveau d'un regard eaux pluviales situé rue Franz Schubert ainsi que le scellement des poteaux du filet du terrain de tennis. Coût : 1 050 €
- L'agence routière départementale a curé en janvier dernier le fossé situé route d'Evrecy (RD139)
- Les travaux de réfection du sol de la salle des fêtes ont été réalisés en 2020, il a été décidé de continuer cette réfection dans les vestiaires et sanitaires. Coût : 3 281.70 euros.
- Les agents procèdent actuellement à la rénovation de la cage d'escalier de la salle des fêtes (revêtement de sol et peinture). Coût : 1500 euros
- Le 6 janvier 2021 le SDIS a réalisé un contrôle technique des points d'eau d'incendie sur la commune. Il en résulte la conformité de l'ensemble des poteaux incendies et 2 non conformités sur les lotissements gérés par EDIFIDES « les Grandes Terres 1 et 2 » où le dispositif d'aspiration du bassin à air libre sur le GT1 ne fonctionne pas et une absence d'eau sur le poteau incendie au GT2. Ces 2 dysfonctionnements ont été transmis auprès du lotisseur.

Projet de dispositif d'une équipe mobile de vaccination contre la COVID19 sur Grainville sur Odon :

Pour faire face aux difficultés d'accès de certaines populations à la vaccination contre la Covid-19, la Préfecture du Calvados a mis en place un dispositif mobile de vaccination. Un recensement a été réalisé par un agent communal auprès des 75 ans et + sur la commune. 40 grainvillais(e)s ont répondu favorablement pour se faire vacciner. Il a été proposé aux communes de Mondrainville, Gavrus et Bougy de se joindre à ce projet. Ce regroupement totalise environ 60 personnes. Le dossier a été déposé en Préfecture le 1^{er} février 2021.

Lotissement le Clos St Pierre :

La municipalité a souhaité qu'une première phase de commercialisation soit réservée aux habitants de la commune. Six personnes se sont inscrites. La liste a été envoyée auprès du lotisseur. Une présentation en 3D du lotissement sera animée par Mme BOURDON en mairie.

Les fouilles archéologiques devraient avoir lieu en février.

Dates à retenir :

- lundi 8 mars 2021 à 18h30 (commission budget primitif)
- lundi 15 mars 2021 à 19h00 (vote du budget primitif)

La séance est levée à 20h40